

Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS Rhône-Alpes - Site de Voiron (38) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Tennis de table

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
| CREPS Rhône-Alpes - Site de Voiron (38) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Tennis de table | Jury par défaut | Tous les candidats | 3 | 17 | 3 | 3 | |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme (PSC1, AFPS, PSE1 ou PSE2 en cours de validité, SST en cours de validité, AFGSU niveau 1 ou 2 en cours de validité)
- Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Etre capable de satisfaire au test technique composé de 4 exercices techniques. Chaque exercice valant 10 points, vous devez obtenir au minimum 25 points. Ce test est décrit en annexe IV du document suivant :

<https://www.sports.gouv.fr/media/1939/download>

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu

par l'article D212-27-1 du code du sport : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000036760930/2018-04-02>

Rappel : Le certificat médical, en cours de validité, sera exigé au moment du passage des épreuves !

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Pour être admis dans cette formation, il est nécessaire de réussir les tests techniques d'exigences préalables (TEP) organisés pour vérifier le niveau exigé à l'entrée en formation.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS T.T. exerce des missions de découverte, d'animation et d'éducation. Il met en œuvre les compétences suivantes :

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation de l'activité Tennis de table
- Organiser et gérer l'activité jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale
- Communiquer sur les actions de la structure
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice de l'activité

Le cursus de formation met en œuvre le principe de l'alternance pédagogique (formation en centre et en entreprise), sous la responsabilité d'un tuteur. Il s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder différents domaines en relation directe avec l'exercice professionnel.

Le candidat en formation bénéficie d'un parcours personnalisé grâce au positionnement qui est effectué à l'entrée en formation : il peut bénéficier d'allègements de formation (en fonction de son expérience, de diplômes...).

Les frais d'inscription sont de 30 euros

Début de formation : 07/09/2023 et fin de formation le 29/08/2024

<https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formation.fiche-BPJEPS-TT-38>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les vœux des candidats ont été examinés par une commission composée du coordonnateur de la discipline, de la responsable administrative,

du responsable du département des formations et de la coordinatrice administrative de l'établissement.

La commission d'examen des vœux a procédé au classement des candidats à partir des supports que sont :

- la fiche Avenir,
- les bulletins scolaires,
- le « projet de formation motivé »,
- un entretien individuel entre le candidat et le coordonnateur pédagogique de la formation.

Cet examen a permis d'identifier le profil et l'expérience de chaque candidat, à partir desquels s'est prononcée la commission

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La pratique et la culture du Tennis de Table sont nécessaires pour permettre au candidat d'envisager un parcours professionnel dans ce milieu.

Elles sont vérifiées lors de l'entretien individuel.

L'aspect administratif et l'anticipation du candidat sur les pièces à fournir lui permettra d'éviter l'urgence de valider les prérequis (PSC1) pour

confirmer son vœu et procéder à son inscription auprès du CREPS.

Enfin il est rappelé l'importance pour le candidat de se préparer au TEP, dont le détail de cette épreuve éliminatoire est présenté sur le site du

CREPS

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des voeux | Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Résultat académique | Notes de français | Notes d'oral et d'écrit | Bulletins de 1ère / note obtenue au bac de français | Très important |
| | Notes d'EPS | moyenne des notes d'EPS par trimestre | Bulletins 1ère et terminale / Note obtenue au bac / Résultats de la dernière classe fréquentée | Très important |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Méthode de travail | Evolution des appréciations/notes des bulletins transmis | Fiche Avenir / fiche de suivi | Important |
| | Capacité à l'oral | Aisance à l'oral - Capacité à structurer sa pensée et argumenter ses propos | Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de motivation | Essentiel |
| | Expression écrite / Qualité de la syntaxe | Capacité à structurer son raisonnement et argumenter | Projet de formation motivé | Très important |
| Savoir-être | Autonomie, capacité d'organisation | Capacité à être acteur de sa scolarité, à analyser ses difficultés et s'adapter Capacité à mener plusieurs projets simultanément | Fiche Avenir / Fiche de suivi / projet de formation motivé / entretien de motivation | Essentiel |

| | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| | Capacité à s'investir, implication | Capacité à mobiliser les moyens pour la réussite des projets | Fiche Avenir / Fiche de suivi / projet de formation motivé / entretien de motivation | Très important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Motivation et capacité à réussir dans la formation | Validation du Tests d'Exigences Préalables (T.E.P.) | Entretien de motivation | Essentiel |
| | Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation | Cohérence du projet aux prérogatives du diplôme | Projet de formation motivé / entretien de sélection | Essentiel |
| | Connaissance des exigences de la formation | Connaissance des contenus de la formation, de son organisation en alternance. Structures trouvées/sollicitées/envisagées pour l'alternance | Recherche d'une structure d'alternance / Entretien de motivation | Essentiel |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation | Culture de la discipline ; Pratique et résultats sportifs en club ; niveau de pratique ; Engagement dans la filière fédérale des diplômés d'encadrement | Rubrique activités et centres d'intérêts / Entretien de motivation | Essentiel |
| | Engagement (citoyen, associatif) | Engagement personnel hors activités scolaires | Fiche Avenir / Fiche de suivi / Projet de formation motivé / rubrique activités et centres d'intérêt | Essentiel |

Signature :

Francis GAILLARD,
Directeur de l'établissement CREPS Rhône-Alpes - Site
de Voiron (38)